

Appel à candidatures d'un.e assistant.e à la conseiller.ère pédagogique pour le département musique

L'ISDAT RECRUTE UN.E ASSISTANT.E A LA CONSEILLERE PEDAGOGIQUE POUR LE DEPARTEMENT MUSIQUE

Contexte/ missions

L'isdaT – institut supérieur des arts et du design de Toulouse - est un Établissement Public de Coopération Culturelle qui dispense des formations supérieures en art, design, design graphique, musique et danse. Ses cursus et diplômes sont habilités par l'État et permettent des équivalences au niveau européen.

Établissement pluridisciplinaire, l'isdaT est inséré dans un réseau dense de partenariats artistiques, culturels, économiques et académiques, dans une métropole étudiante dynamique et particulièrement attractive. Il offre la possibilité d'échanges avec des écoles équivalentes à l'étranger.

L'équipe de l'isdaT est composée de 43 personnels administratifs et techniques, de 64 enseignant-es titulaires et contractuels et de 330 intervenant-es pédagogiques. Il forme environ 475 étudiant-es par an et près de 420 élèves amateurs. Il s'implique dans l'insertion de ses anciens étudiant-es ainsi que dans la formation continue et la valorisation des acquis de l'expérience. Son budget annuel est d'environ 7 000 000 d'euros.

L'établissement est financé principalement par la Ville de Toulouse, l'État et la Métropole. Il bénéficie également de ressources propres.

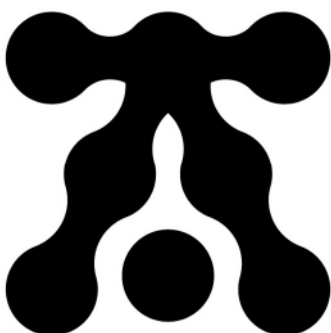
Sous la responsabilité de la direction générale par intérim de l'établissement et de la conseillère pédagogique du département musique, l'assistante à la conseiller.ère pédagogique pour le département musique a pour mission d'apporter une aide permanente en période de préparation de concours, récitals et organisation des jurys.

Missions principales

- Valider les lieux de stage en milieu professionnel, créer les conventions, assurer le suivi individuel ;
- Organiser les concours d'entrée et de sortie en conformité avec les textes de référence. Sur la base d'un planning, constituer les jurys avec validation de la direction, préparer les partitions et matériel nécessaire, coordonner les salles et lieux de concours ;
- Organiser la venue des jurys (concours et récitals) et des enseignants (masterclass...) ;
- Préparer et animer les commissions d'admissibilité, de dérogation, de validation d'acquis antérieurs, de conseils d'évaluation

Profil

- Connaissances musicales (partitions, jury adapté aux instruments...)
- Connaissances approfondies du département musique, des formations proposées avec leur articulation (DNSPM, DE, DUMI, Licence) et des spécificités de chacune.
- Capacité d'adaptation, disponibilité, sens de l'écoute, de la méthode et de l'organisation, rigueur.



- Capacités à travailler en relation avec d'autres disciplines.
- Connaissance des textes encadrant le DNSPM (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien) et le DE (Diplôme d'Etat) de professeur de musique.
- Disponibilité requise ponctuellement en soirée, week-end pour suivi des concerts et stages.
- Maîtrise des outils informatiques Pack Office (Word, Excel, Powerpoint).
- Utilisation du logiciel de scolarité.
- Maîtrise de l'anglais.

Description du poste

- Filière administrative : cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- Recrutement par voie contractuelle,
- Durée hebdomadaire : temps non complet 40 % soit 14 heures par semaine,
- Rémunération statutaire,
- Date de prise de fonctions : dès que possible jusqu'au 30 juin 2025.

Candidature et calendrier

Les candidatures (lettre de motivation, curriculum vitae) sont à adresser à l'attention de Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'isdaT, par courrier électronique uniquement, à l'adresse [**recrutement@isdat.fr**](mailto:recrutement@isdat.fr) avant le dimanche 2 mars 2025 minuit.